

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 30

Artikel: Travail féminin et discrimination

Autor: Nicod-Robert, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. - Genève
Retour: 19, av. Louis-Aubert, Gve

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: ÉMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

18 mai 1963 - N° 30

51^e année

Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (Vd)
Tel. (021) 28 28 09

Administration :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.-
Étranger Fr. 7.75
y compris les numéros spéciaux

Chèques post. I. 11791

AIDEZ-LES
VOUS AUSSI



parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.

NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Assemblée des déléguées

Interlaken, 18-19 mai 1963

Programme

Samedi 18 mai

14 h. 15 Séance publique, Kursaal, Interlaken
Bienvenue, Mme Dora J. Rittmeyer-Iselin, présidente

Tendances générales des réformes scolaires

M. M. Monnier, Lausanne, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Vaud

Heutige Ferienfragen

Herr Dr. W. Rickenbach, Zürich, Zentralsekretär der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft

16 h. 30 Thé

17 h. Groupes de discussion :
1. Unification des programmes scolaires
2. Répartition des vacances scolaires
3. Ecole et famille

19 h. 30 Banquet à l'Hôtel Beau-Rivage

Dimanche 19 mai

8 h. 10 Service religieux *, Mlle Dora Scheuner, dr h.c. en théol.

9 h. 15 Assemblée des déléguées, Kursaal, Interlaken

13 h. 48 Excursion sur le lac de Thoune (restauration sur le bateau)

* Service religieux catholique : 7 heures

Ce bon vieux temps... et nous

Une observation a été faite au cours des études ethnologiques de ces dernières années : c'est que la situation sociale de la femme, dans une civilisation, est un indice sûr du degré d'avancement de celle-ci. Et rien ne marque autant ce degré que les soins donnés à la femme lors de la grossesse et de la naissance de l'enfant.

« Tu enfanteras dans la douleur. »

Se rend-on compte de la barbarie qui présida à ces événements dans ce qu'il est convenu d'appeler le bon vieux temps ? Sans remonter jusqu'aux Grecs qui, en artistes, accompagnaient l'accouchement de chants sacrés, ou des peuples primitifs qui soulevaient la mère par les pieds, la roulaient comme une barrique, la secouaient, la suspendaient à un arbre, on peut dire que la cruauté la plus extrême fut de règle pendant un incalculable laps de temps.

Restons cependant plus près du nôtre. Considérons seulement ce qui se passait en Europe au moyen âge. A ce moment, l'idée prévalente était que la femme devait souffrir comme conséquence du rôle qu'elle avait joué dans le drame originel de la chute de l'humanité. La soulager allait à l'encontre des desseins divins. Elle devait expier. Les théologiens — tous les hommes — en avaient ainsi décidé. Pendant les IX^e, X^e, XI^e siècles et suivants, la mortalité des femmes en couche fut effrayante. Si l'on ne possède pas à proprement parler de statistiques, on peut établir des probabilités en se référant à ce que l'on sait des hôpitaux-maternels de l'époque. Les calculs donnent un total terrifiant.

Conditions idéales...

Que celles qui aujourd'hui reposent dans une clinique coquette et étincelante de propreté, accordent une pensée de compassion à leurs sœurs, nées quelques siècles plus tôt. Les hôpitaux ou Maisons-Dieu fourmillaient de crasse et de vermine. Pour y arriver on patageait dans le cloaque nauséabond de la rue. Dans les salles, sur les grabats, les morts n'étaient parfois enlevés qu'au bout de vingt-quatre heures, le décédé restant pendant ce temps dans le lit où gémissaient une jeune mère et son nourrisson. Les « chirurgiens » étaient des barbiers, des bouchers, des châtreaux de porcs. Leurs interventions, sans anesthésie aucune, amenaient presque toujours une issue fatale, sans compter les souffrances atroces qu'elles infligeaient à la patiente. Plus mal partagée que la femme primitive qui, elle au moins, restait dans des conditions naturelles, la femme du moyen âge endurait tout ce que l'ignorance peut infliger à la créature quand la bêtise, la malpropreté et le fanatisme religieux s'y ajoutent.

Il faut arriver à la Renaissance pour se dessiner une réaction. Sous l'influence d'Ambroise Paré, quelques cœurs s'émeuvent. On se préoccupe d'arracher la parturiente aux mains poisseuses des matrones qui présidaient aux accouchements. La profession, on le sait, remontait à l'antiquité la plus haute. Mais elle ne s'accompagnait d'aucun contrôle, d'aucune garantie de moralité. On demandait seulement à la sage-femme d'avoir les ongles « bien coupés ». Quant à la crasse, il n'en était pas question. Qui s'en préoccupait, d'aïeuls ? N'avait-elle pas été pendant des siècles synonyme de sainteté ?

En vous parlant, le mois dernier, des salaires féminins, nous faisons remarquer qu'il est encore très fréquent que des entreprises, ayant accepté d'appliquer le principe « à travail égal salaire égal », pratiquent le déclassement des travailleuses, méthodes incompatibles avec le principe de l'égalité des salaires.

Dans la profession de journaliste, par exemple, des contrats collectifs cantonaux ou régionaux (englobant plusieurs cantons) régissent les rapports entre éditeurs et journalistes. Il semble qu'il doit être difficile de blâser dans ces conditions. En ! bien non, les deux exemples ci-dessous prouvent le contraire.

Travail féminin et discrimination

Mme X a l'entière responsabilité de plusieurs pages, elle est véritablement rédactrice et en porte le titre. Elle a dû se battre pour qu'on cesse de la considérer comme une secrétaire, pour que son salaire corresponde à son travail et à ses responsabilités, pour qu'on cesse de lui dire : « De quoi vous plaignez-vous, vous êtes la secrétaire la mieux payée de la maison ». Enfin, on a adapté son salaire, mais en prenant dans le barème du contrat collectif, le salaire le plus bas, réservé aux journalistes débutants et en lui faisant comprendre qu'elle avait atteint le plafond. De secrétaire la mieux payée, elle est devenue « le plus mal payé des rédacteurs ».

Le cas de Mme Y est assez semblable. Même profession, mêmes difficultés. Mais elle n'arrive même pas à obtenir le salaire minimum prévu par le contrat. Quand elle essaye d'en faire respecter les clauses, on lui répond : « Si vous n'êtes pas contente, vous n'avez qu'à vous en aller. Personne n'est indispensable ». Comme elle aime son travail, elle reste...

Deux exemples parmi d'autres. Notre propos, aujourd'hui, n'est pas d'aller plus avant, mais ayant montré comment se pratique la discrimination des travailleuses, de demander à nos lecteurs de nous signaler les cas dont ils pourraient avoir connaissance, ceci en vue de constituer un dossier.

Signalons que les personnes qui voudraient se documenter sur la question des salaires féminins peuvent obtenir l'intéressante brochure que le Parti libéral vaudois a fait paraître sur la question.

H. Nicod-Robert

Enfin une école de sages-femmes

Mais Ambroise Paré intervient. Son premier acte est d'interdire l'exercice de la profession à des femmes de bas étage, souvent des prostituées, et de leur supprimer une partie de leurs privilèges. Les gravures de l'époque nous les montrent, allant d'une maison à l'autre en traînant leur chaise obstétricale (dont des modèles subsistent encore dans certains musées) ou préparant pour leurs clientes des teintures de cloportes ou des bouillons de peau de crapaud.

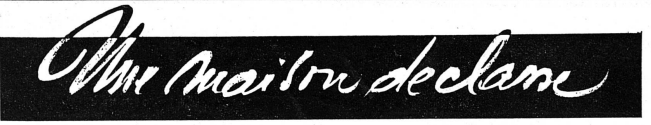
Hélas ! la mort fauche sans relâche. Et ceci autant à cause de la fièvre que des manipulations. On ignorait alors la cause des infections. Bien plus tard même, en 1858, un médecin de Budapest pouvait écrire : « Les maternités ne sont rien moins que des institutions de meurtre organisé. » Il faut dire, pour être juste, que la maison en question avait vue d'un côté sur un égout, d'un autre sur des latrines, d'un autre encore sur une salle de dissection, enfin du dernier sur le cimetière.

Maître Ambroise, comme on disait, ouvrit une première école de sages-femmes à l'Hôtel-Dieu de Paris. En outre, il imposa certaines conditions de moralité à la profession. Il exigea un serment. Mais que pouvait Maître Ambroise contre les draps sales, les couvertures en lambeaux, la paille étalée sur le sol ? Plus grave encore : les théologiens s'agitaient. Toute tentative pour alléger les souffrances de la femme était considérée comme un acte de rébellion. Un châtement pesait sur les filles d'Eve, elles devaient le subir. L'opposition se dressa d'abord puis se déchâna. Mais bientôt les opposants trouvent devant eux un adver-

saire à leur taille, un batailleur résolu à combattre l'adversaire et à lui faire mordre la poussière jusque sur son propre terrain. Ce que fut la lutte, les lignes suivantes en donneront quelque idée.

Étranges pratiques...

La fièvre puerpérale, on l'a vu, tuait chaque année des milliers de mères. En 1773, en Lombardie, pas une mère ne survécut à ses couches. Qu'on en lise le récit dans l'intéressant ouvrage de Howard W. Haggard, Démon, Drogues et Docteurs, (Plon). On ignorait la véritable cause du mal, on confondait aseptie et anesthésie dans une masse de notions enchevêtrées et incompatibles. Pour-



consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine



34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00

SOMMAIRE

- Page 2: Pour ou contre le berlingot d'un litre. Qu'est-ce que la percale ?
- Page 3: Les candidates élues aux Conseils municipaux de Genève
- Page 4: Journées féminines de gymnastique
- Page 5: La laborantine médicale. La formation scolaire spécialisée
- Page 6: Les élections de Genève. Problème de l'adoption

tant les recettes ne manquaient pas. Par exemple la décoction d'œufs de fourmis, ou le procédé suivant qui sera apprécié des collectionneurs de curiosités. On le trouve dans un manuscrit de 1659 :²

¹ Saint Antoine ne s'était jamais lavé les pieds et s'en faisait gloire.
² Endicott, de Salem, Amérique.

(Suite en page 6)